

Arrêté n°SAGJ-23-027

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 2 mai 2023

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU RENOUELEMENT PARTIEL
DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR
DE L'UFR DE DROIT, DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION
Scrutin du 2 mai 2023**

- Vu** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2 et D. 719-1 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'UFR de Droit, des Sciences Economiques et de Gestion approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 23 novembre 2017 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-015 du 11 avril 2023 portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres du conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de Gestion - Scrutin du 02/05/2023 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-023 du 20 avril 2023 portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 2 mai 2023 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-024 du 26 avril 2023 - Arrêté rectificatif de l'arrêté SAGJ-23-015 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 2 mai 2023 ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-23-016 du 4 avril 2023 portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** la consultation du comité électoral consultatif en date du 5 mai 2023 ;

Arrêté n°SAGJ-23-027

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 2 mai 2023

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE
ARTICLE 1 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des professeurs des universités et personnels assimilés

Au sein du collège des représentants des professeurs des universités et personnels assimilés au sein du Conseil d'UFR de l'UFR de Droit, des Sciences économiques et de Gestion (UFR DEG), **3 sièges** étaient à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
23	2	0	2	8.69%	0.66

La liste de candidatures suivante a obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
« Pour l'UFR DSEG, unis » MENARD Sébastien LASSERRE Valérie MICHALIS Ioannis	2	3

Sont donc proclamés élus :

MENARD Sébastien
LASSERRE Valérie
MICHALIS Ioannis

ARTICLE 2 - Résultats des élections au sein du collège des représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Au sein du collège des représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés au sein du Conseil d'UFR de l'UFR DEG, **1 siège** était à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
47	14	1	13	29.78%	13

Arrêté n°SAGJ-23-027

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 2 mai 2023

Les candidats suivants ont obtenu :

Candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
BOYER Pierre-Louis	13	1

LY-BARO Fatima	0	0

Est donc proclamé élu :

BOYER Pierre-Louis

ARTICLE 3- Résultats des élections au sein du collège des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux, de santé et des bibliothèques

Au sein du collège des représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux, de santé et des bibliothèques au sein du Conseil d'UFR de l'UFR DEG, **1 siège** était à pourvoir.

Électeurs inscrits	Votes constatés dans les urnes	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Quotient électoral
23	19	1	18	82.60 %	18

Les candidats suivants ont obtenu :

Liste de candidatures	Nombre de voix	Nombre de sièges
BLOT Amélia	3	

EVARD Audrey	8	1

THOREAU Stéphanie	7	

Est donc proclamée élue :

EVARD Audrey

Arrêté n°SAGJ-23-027

Portant sur la proclamation des résultats dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR DEG - Scrutin du 2 mai 2023

ARTICLE 4 – Durée des mandats

Les mandats des représentants des personnels (collège A, collège B, collège BiATSS) débiteront à compter de la proclamation des présents résultats (publication sur le site internet de l'établissement et envoi au rectorat), pour la durée des mandats restant à courir.

ARTICLE 5 – Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Publication

Le présent arrêté sera affiché au sein de l'UFR DEG et mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Élections 2023 - Composantes ».

Pascal LEROUX
**Le Président
Le Mans Université**
Pascal LEROUX

Arrêté transmis au rectorat le : 5/05/23

Publié le : 5/05/23